



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE du 01 JUILLET 2022

Présents : Annie AGUADO, Severine BEARD, Yannick BOUBÉE, Isabelle CHEDEVILLE, Olivier ESCOT-SEP, Keinssi FAGBEMI ATCHADE, Anna MECA, Hind SALHI, Dominique ZYTYNSKI

Absents excusés : Frédérique BELLARDI, Sylvie CARRERE, Nicole CASTELLA, Jocelyne JOANDET, Myriam LAGARDE, Sophie RIBUOT-MARION, Abderrahim ZEROUALI

Procurations : Nicole CASTELLA à Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET à Anna MECA

**Aide au financement d'un séjour à Cauterets organisé par la Maison
des Jeunes et de la Culture**

Madame Isabelle CHEDEVILLE, Vice-Présidente du C.C.A.S. d'AUREILHAN présente à l'assemblée le séjour à Cauterets du 21 février 2022 au 24 février 2022 pour les enfants âgées de 6 ans à 8 ans et du 28 février 2022 au 03 mars 2022 pour les enfants âgés de 09 ans à 11 ans organisé par la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) en faveur des jeunes.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'AUREILHAN, après avoir pris connaissance de la demande, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 – D'accorder une subvention de 500,00 €. Cette somme sera prélevée à l'article 6574 du budget du C.C.A.S. 2022, et versée directement à la MJC d'Aureilhan ;

Transmission de la présente délibération :

- Au service du Contrôle de Légalité ;
- Au Service de Gestion Comptable de Tarbes.

P.C.C.
La Vice-Présidente,



Isabelle CHEDEVILLE